



Votre conseil municipal vous informe

Une diminution du compte de taxes et quoi s'attendre de votre Conseil pour 2020

LE COMPTE DE TAXES 2020

Le budget municipal pour 2020 a été voté en décembre dernier. Lors de la prochaine séance du Conseil, prévue le lundi 13 janvier prochain, les taux de taxation seront confirmés et nous pouvons déjà annoncer que le compte de taxes diminuera en 2020.

Pour les résidences et commerces desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout, le compte de taxes diminuera de 2 %.

Pour les résidences et commerces non desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout, le compte de taxes diminuera de 1 %.

Ces données sont basées sur la valeur moyenne de 137 250 \$ des résidences de Saint-Pacôme.

LES PROJETS PRÉVUS EN 2020

Votre Conseil municipal a déjà finalisé les projets pour 2020. Ceux-ci ont été déposés au Plan Triennal d'Immobilisation (PTI).

Le premier projet, le plus visible, sera le remplacement des luminaires de rues. Actuellement, les lampes de nos luminaires sont au sodium et seront remplacées par une lampe au DEL. Cette technologie est beaucoup plus économique. Ce projet est prévu pour le début de l'été 2020 selon la planification du fournisseur. Les coûts pour le remplacement de l'ensemble des luminaires s'élèveront à 74 000 \$. Les économies sur notre compte d'électricité et d'entretien seront d'environ 16 000 \$ par année. Nous estimons récupérer cet investissement dans une période de 5 ans.

Le second projet sera moins visible car c'est la poursuite de l'ingénierie du projet d'aqueduc et d'égout du secteur Nord-du-Rocher. Les plans et devis sont terminés et la prochaine étape consiste à recueillir les autorisations du Ministère de l'Environnement, du Ministère des Transports, de la Commission de protection du territoire agricole et du CN.

Lorsque toutes ces autorisations seront acquises, le Conseil fera une demande d'emprunt et pourra par la suite procéder à l'appel d'offres auprès des entrepreneurs. La construction de ce réseau desservira 26 résidences au total. Le projet est actuellement estimé à 2,2 M\$.

L'ÉVOLUTION DE LA DETTE DE SAINT-PACÔME

La dette demeure toujours un poids qui limite notre développement. Au 1^{er} janvier 2020, elle est de 2,78 M\$. La norme dans les municipalités comme la nôtre ne dépasse pas 2,20 M\$. Nous atteindrons cette situation durant l'année 2021.

Le tableau qui suit donne le niveau de la dette par projet au 1^{er} janvier 2020 et le remboursement en capital que la municipalité réalisera en 2020 conjointement avec les subventions du gouvernement.

Projets (A/E = Aqueduc et Égout)	Niveau de la dette au 1^{er} janvier 2020	Remboursement de la dette en 2020	
		par la municipalité	par le gouvernement
Réseau A/E 1998	9 500 \$	5 000 \$	4 500 \$
Parc industriel A/E	309 100 \$	44 000 \$	-
Rue de la Pruchière A/E	265 300 \$	15 400 \$	-
Rue Meunier A/E	116 700 \$	8 400 \$	-
Rue Power A/E	365 300 \$	48 700 \$	-
Rue Plourde A/E	356 700 \$	28 800 \$	-
Rue Garneau A/E	22 000 \$	1 700 \$	-
Rue Paquet/Ouellet voirie	35 800 \$	3 500 \$	-
Rue Garneau/Meunier voirie	32 300 \$	5 100 \$	-
Rang de la Canelle voirie	465 900 \$	31 850 \$	50 260 \$
Bibliothèque	22 600 \$	7 300 \$	-
Habitations Lys d'Argent	177 100 \$	17 600 \$	-
Station Plein Air	254 300 \$	29 100 \$	-
Déficit 2013	37 300 \$	37 300 \$	-
Déficit 2014	70 900 \$	35 100 \$	-
Déficit 2016	239 200 \$	57 000 \$	-
Immobilisations voirie	20 900 \$	2 700 \$	-
TOTAL :	2 800 900 \$	378 550 \$	54 760 \$

En résumé, pour l'année 2020, la municipalité remboursera 433 310 \$ en capital :

- Les subventions gouvernementales couvriront 54 760 \$ du total dû ;
- La municipalité de Saint-Pacôme paiera le solde soit 378 550 \$;
- Le tableau ne comprend aucuns frais d'intérêts ; ceux-ci s'élèvent à 69 675 \$.

7 JANVIER 2020